

## DEMARCHE ATLAS DES PAYSAGES EN SEINE-SAINT-DENIS CYCLE 2012-2013

Séminaire 5 - jeudi 11 avril 2013, au Bourget

### « Quel Atlas pour la Seine-Saint-Denis ? »



Canal de l'Ourcq © Sylvain Hitau - Source CG93

#### **Six séminaires pour mieux appréhender les paysages de Seine Saint Denis**

Le Département de la Seine-Saint-Denis et la Direction Régionale et Inter-départementale de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Île-de-France - UT 93 ont saisi le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Seine-Saint-Denis afin de réfléchir collégialement à une déclinaison pertinente de la démarche d'atlas du paysage pour un territoire urbanisé et particulièrement morcelé comme l'est la Seine-Saint-Denis. C'est à ce titre que deux cycles de séminaires ont été engagés en 2013. Le contenu de ces cycles a été défini dans le cadre d'un comité de pilotage.

Ce 5<sup>e</sup> séminaire est dédié à une réflexion collective sur les motifs et attendus d'un Atlas pour la Seine-Saint-Denis. D'un point de vue méthodologique, trois groupes de travail ont été constitués selon leur échelle d'intervention : échelle communale (communes et intercommunalités), échelle départementale (services du Conseil général, services de l'État), échelle régionale (IAU, DRIEE, LADYSS, APUR). Ces groupes se sont penchés sur trois questions : Un Atlas, pour qui ? Pour quoi ? Comment ? Un temps de restitution du travail de chaque groupe a permis de dégager des lignes fortes relativement consensuelles, mais également des points de désaccord. La Direction de la Nature, du Paysage et de la Biodiversité du Conseil Général de Seine-Saint-Denis fait ici la synthèse des échanges. Une première version du cahier des charges de la maîtrise d'ouvrage sera présentée et débattue début juin, lors de l'ultime séminaire de cette saison 2012-2013.

## Avant propos

Une synthèse autour de chaque question a été effectuée par un observateur immergé au sein de chaque groupe avant d'être exposée à l'ensemble des participants. Les réflexions sont ici livrées pour chaque question en fonction des idées faisant l'objet d'un consensus au sein de chaque groupe.

## ATTENDUS DU SEMINAIRE 5

- *Ecouter les attentes des différents membres du groupe Paysage pour l'atlas des paysages de Seine-Saint-Denis.*
- *Poser les premières bases du travail d'élaboration du cahier des charges autour d'idées fortes qui font consensus.*
- *Donner des éléments à la maîtrise d'ouvrage pour lui permettre de prendre parti sur les aspects du projet qui suscitent le plus de débats.*

### Un Atlas, pour qui ?

Echelle communale

### Quels destinataires, quels publics ?

L'Atlas ne serait pas spécifiquement destiné aux experts.

Il serait un document plutôt à destination de « tous » : habitants, élus, aménageurs

Echelle départementale

Les élus ont été très vite identifiés.

Les techniciens et les porteurs de projets (intercommunalités, communes) sont également des destinataires de premier ordre.

Le grand public (habitants, travailleurs, gens qui traversent le territoire) serait également intéressant à atteindre, y compris en passant par des relais comme les associations. Cette proposition de relais a été motivée pour une question de maîtrise des coûts.

La question des enseignants serait à aborder ultérieurement dans le cadre d'un projet différent.

Echelle régionale

Le grand public est identifié comme un destinataire potentiel. Les élus et les enseignants pourraient jouer le rôle de « relais » évoqué par le groupe précédent.

Les élus sont donc également identifiés (charnière entre le grand public et les techniciens en charge de l'aménagement du territoire).

## On retient pour la démarche d'élaboration du cahier des charges

Les destinataires prioritaires identifiés : élus, aménageurs et techniciens.

Le grand public serait à toucher. Au regard des budgets de la maîtrise d'ouvrage, il semble plus réaliste d'imaginer de travailler avec des acteurs relais.

Les enseignants et le public scolaire sont des destinataires secondaires.

## Un Atlas, pour quoi ?

Echelle communale

### Quelles utilisations ? Quelles finalités ? Quels types d'outils ?

Les objectifs identifiés sont pluriels :

Proposer une image «réparatrice» pour le département, une respectabilité qui lui fait aujourd'hui défaut, précisément en termes de paysage et de qualité de vie.

Donner à voir des représentations qui permettent de révéler une identité sequano-dionysienne.

S'appuyer sur ce qui constitue aujourd'hui une valeur avérée ou potentielle : points de vue, territoires en transition (vers le Grand Paris), sites remarquables, ...

Construire des nouvelles valeurs paysagères auxquelles les aménageurs peuvent se référer.

Echelle départementale

Il est rappelé en préambule que la base du financement de l'Atlas est de 150 000€. Ce montant impactera nécessairement le projet (choix et arbitrages). En tout état de cause, les travaux devront s'appuyer sur des ressources existantes et sur l'identification des ressources manquantes pour prendre des décisions.

L'idée d'un message fort pour un département attractif s'impose (sont cités : nature en ville, patrimoine, nature dans l'urbanisation, continuité départementale).

Trois visions de l'Atlas co-existent :

- L'Atlas comme document de connaissances.
- L'Atlas comme outil (élément de dialogue, plate-forme d'échange).
- L'Atlas comme projet (dimension implicitement incluse par le choix établi sur les éléments de connaissances).

Différentes échelles de travail sont aussi évoquées :

- Echelle régionale, en traitant les lisières avec les départements voisins.

- Echelle départementale pour avoir une vision à l'échelle du département

L'atlas est un outil de compréhension de ce territoire à l'échelle régionale et départementale. Il doit rendre compte de l'existant et faire référence pour la construction des nouveaux projets du territoire.

Echelle régionale

L'objectif de promotion territoriale est là encore identifié.

Il s'agit de révéler le territoire, notamment à travers des éléments aujourd'hui dissimulés.

L'outil élaboré pourrait servir aux élus qui deviendraient « ambassadeurs du paysage » sur leur territoire auprès de leurs confrères. Cet outil aurait vocation à être multi-sectoriel et tourné vers la médiation sur un état des lieux des paysages en Seine-Saint-Denis.

Une mise en garde est effectuée concernant le risque qu'un objectif trop « fort » fige l'Atlas dans le temps (inadéquation avec les volontés politiques lorsqu'elles varient). Le groupe fait remarquer que la période actuelle de crise est particulièrement propice pour étudier les questions de paysages dans la mesure où elles sont en lien avec de multiples secteurs.

### **On retient pour la démarche d'élaboration du cahier des charges**

**Promouvoir le territoire et son image grâce à des éléments repères autant que grâce à des éléments peu visibles**

**Faire en sorte que les aménageurs intègrent les valeurs paysagères et que le public s'approprie l'identité paysagère du territoire, notamment à partir de l'existant.**

**Affirmer l'idée d'un message fort (existence des paysages de Seine-Saint-Denis, continuité territoriale)**

**Porter l'Atlas comme un document de connaissance, un outil, mais aussi comme un document de communication et de références commun utile à plusieurs acteurs et plusieurs secteurs.**

**Par ailleurs, sa démarche d'élaboration correspond implicitement à un projet.**

**Fixer un cadre de faisabilité en adéquation avec le budget dédié au projet.**

### **Un Atlas, comment ?**

**Avec qui ? Par qui ? Sous quelle forme ? Avec quelle communication ? Avec quel suivi ?**

Echelle communale

A territoire atypique, Atlas également atypique.

Pour cibler le public « habitants », une méthode participative semble préférable. La question de l'échelonnement de la méthode dans le

temps est pertinente : il s'agit d'abord de constituer un socle de connaissances (plutôt par des experts) puis de traiter des représentations et de l'expression des habitants.

Se pose également la question des représentations artistiques et d'une approche plus sensible, qui pourrait prendre la forme de promenades urbaines par exemple.

Au niveau de la forme, il semble intéressant de disposer d'un ouvrage papier d'une réelle qualité esthétique. Un site Internet offrant aux experts des volets dédiés, selon le degré de technicité et les différentes échelles, présente un intérêt certain. La cartographie quant à elle représente une première base de travail.

La réalisation de l'atlas est une occasion à saisir pour faire parler du paysage, ce n'est pas que la réalisation d'un objet qui est à viser mais bien la mise en oeuvre d'une démarche de co-construction d'un atlas.

#### Echelle départementale

Il est nécessaire que la maîtrise d'ouvrage s'approprie cet outil malgré le « turn-over » potentiel des équipes.

Le discours doit-il être différent selon le public ? L'Atlas doit-il « zoomer » sur des sites majeurs ? Quelle réactualisation ? Quelle enquête « sociale » (courrier, élus, ...) ?

Une co-construction avec les utilisateurs potentiels de l'Atlas est évoquée.

Un guide d'utilisation de l'Atlas, sorte de notice introduite au sein du document, qui indique aux acteurs de l'aménagement le moyen de tirer parti de l'ouvrage pour leurs activités, est proposé.

Suivant le coût et également suivant les objectifs définis, l'édition d'un format papier peu dense, pourrait servir de porte d'entrée aux supports numériques (lancement de cette version simplifiée lors de moments officiels). Prévoir des séances de présentation du document aux acteurs de l'aménagement (expliquer comment s'emparer du travail établi), séances de terrain, ... complétées par des fiches méthodologiques téléchargeables.

L'idée d'un « outil fort », par exemple un poster à afficher dans de nombreux lieux, à l'effigie de la carte des unités paysagères du département, semble pertinente.

La diffusion au sein de bibliothèques et d'établissements scolaires est évoquée. Toutefois, cette diffusion nécessiterait le développement d'une démarche supplémentaire, aujourd'hui difficile à assurer.

#### Echelle régionale

Dans un premier temps, les services associés de la maîtrise d'ouvrage (Etat/Conseil général, DRIEE/DRIEA) doivent définir leurs attentes. Les porteurs du projet au sein de la maîtrise d'ouvrage doivent être présents à part égale.

Le cahier des charges doit faire preuve de précision quant aux limites de l'assistance de la maîtrise d'ouvrage, avec une certaine liberté

laissée à la maîtrise d'œuvre tout en gardant un regard avisé sur les objectifs, méthodes et livrables intermédiaires des prestataires. De fait, ce cahier des charges aurait vocation à être validé par tous les acteurs.

Il est rappelé d'intégrer dans ce document des références d'expériences extérieures (Lille Roubaix Tourcoing par exemple) et de ne pas figer la réflexion aux strictes limites départementales.

Une édition papier semble « incontournable », tout comme une version Internet pour faire vivre le projet dans le temps et le mettre en perspective.

L'idée d'un « making-off » de l'Atlas (constitution en parallèle de tout ce qui n'a pas été conservé pour la production finale) réalisé par la maîtrise d'ouvrage est à étudier. Dans le même ordre d'idée, un « Service Après-Vente » renseignerait sur la localisation de telle ou telle information au sein du document.

### **On retient pour la démarche d'élaboration du cahier des charges**

**Atlas atypique, comme la démarche en cours.**

**Importance du portage du projet par la maîtrise d'œuvre.**

**Socle de connaissances apportées par des experts dans un premier temps. Difficultés à identifier une cible et une méthodologie pour une enquête ultérieure.**

**Approche sensible et artistique, making-off et SAV de l'Atlas, travaux externes, etc. à étudier.**

**Ouvrage papier : esthétique, simple et efficace.**

**Site Internet participatif intégrant différents degrés de lecture, concept de fiches méthodologiques à étudier**

**Carte diffusée largement comme outil fort pour transmettre l'image et l'essence du travail effectué.**

**Démarche à poursuivre par une valorisation (promenades, présentation aux acteurs).**

### **Echanges de l'ensemble des groupes de travail autour des questions thématiques**

Selon Michel Collin, on ne peut pas faire un Atlas tant que le paysage n'a pas été « inventé » en Seine-Saint-Denis. Ce raisonnement justifie la méthode préconisée par étapes successives, après avoir établi un socle de connaissances. On peut également considérer que l'Atlas lui-même contribuerait à la construction du paysage.

Il faut considérer le fait que les enquêtes préalables à tous travaux ne sont généralement pas efficaces. Il est en principe plus simple de faire s'exprimer un public à partir de notions établies plutôt que de lui demander de créer sa propre vision.

La chronologie la plus pertinente semble donc être la définition d'unités paysagères par des experts puis d'apports au niveau des représentations. La réalisation d'une enquête dans un second temps risque de se limiter à une simple validation du travail des experts ou encore de se trouver réduite par manque de temps. Un compromis consisterait éventuellement à faire faire un travail d'enquête parallèle à l'élaboration du socle de connaissances par une même équipe composite.

En termes de perception également (habitants, élus) une construction autour du paysage est nécessaire. Ces publics ont tendance à considérer qu'il n'existe pas de paysage en Seine-Saint-Denis. Pourtant, ce paysage est peut-être simplement à capter/révéler d'après l'IAU, et une représentation collective pourrait être construite par le biais d'une enquête participative. Ces aspects pourront être traités dans le cadre d'une démarche autour de la perception des habitants.

Des ateliers participatifs seraient une autre forme de concertation qui enrichirait notablement la phase d'élaboration de l'Atlas.

Par ailleurs, l'élaboration d'une réflexion autour du paysage du département (construction d'un paysage) en amont de l'arrivée de projets (Grand Paris) est peut-être un des meilleurs moyens de faire prendre conscience de son existence aux aménageurs. C'est également pertinent en termes d'accompagnement de projet (voir par exemple le CDT Est Seine-Saint-Denis).

Pour autant, l'Atlas ne doit pas être considéré comme une doctrine du paysage en Seine-Saint-Denis.

La démarche Atlas implique des choix, c'est une occasion de garder des traces de ce qui n'a pas été promu auparavant. Concernant les éléments dits « remarquables », on note que des lieux ou aménagements peuvent avoir une valeur historique sans que cela signifie qu'il faille absolument les conserver. Il reste important de rappeler des concepts majeurs de la Convention Européenne du paysage : conservation, aménagement, gestion. Les enjeux de préservation ne sont ainsi pas les seuls à devoir être considérés.

## **Conclusion**

De manière générale, on constate des différences de position des groupes de travail en fonction de l'échelle d'intervention sur le territoire. En effet, au fil des échanges de la matinée, est apparue une sorte de césure entre le cadrage désiré par le Département/la Région/l'Etat et l'approche plus orientée vers les habitants des communes.

Des consensus apparaissent tout de même assez clairement à propos des destinataires, des objectifs et du portage du projet.

D'autres éléments sont en revanche encore débattus sans qu'un choix partagé se dégage, comme la forme de l'ouvrage (notamment la place de la production papier), la question d'une méthode pour évaluer les perceptions du paysage, ...

Enfin, des questions restent encore à préciser comme la prise en main de l'outil par les aménageurs ou les moyens de valoriser l'Atlas après sa production.

Les éléments consensuels apportés par ce séminaire seront pour partie repris par la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du cahier des charges du projet. Les éléments de réponse évoqués pour les choix les plus débattus feront l'objet d'une réflexion supplémentaire par l'équipe de la maîtrise d'ouvrage, de manière à conférer au projet une cohérence avec les contraintes budgétaires tout en s'inscrivant dans les objectifs affichés tout au long de la démarche en cours.

## PARTICIPANTS

**Quentin Cedelle**, Conseil Général de Seine-Saint-Denis

**Michel Collin**, paysagiste conseil

**Carole Constans-Martigny**, DRIEA UT93

**Sandrine Deroo**, Conseil Général de Seine-Saint-Denis

**Cédric Diener**, DRIEA UT 93

**Xavier Fouquart**, DRIEA UT 93

**Pierre Gaconnet**, Conseil Général de Seine-Saint-Denis

**Catherine Giner**, Aulnay-sous-Bois

**Hélène Leblond**, DRIEA UT 93

**Corinne Legenne**, IAU

**Guillemette Morin**, CAUE 93

**Magali Malochet**, Conseil Général de Seine-Saint-Denis

**Jean-Michel Payet**, CAUE 93

**Raymond Richard**, CNRS/LADYSS

**Sophie Roustan**, Communauté d'agglomération Aéroport du Bourget

**Sophie Sintigny**, DRIEA UT 93

**Gaëlle Stotzenbach**, Conseil Général de Seine-Saint-Denis

**Pierre-Luc Vacher**, Ville de Montreuil

**Joëlle Weill**, DRIEE Ile de France